

16/04/2019 - L'interdiction de la pêche électrique est une victoire du Parlement européen - Alain Cadec (LR, PPE, Fr)

« Nous avons enfin voté pour l'arrêt définitif de la pêche électrique dans les eaux européennes. La pêche électrique sera totalement interdite à partir du 30 juin 2021. Des conditions très strictes encadreront cette technique de pêche pendant la période de transition. C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et l'écosystème marin » a déclaré Alain Cadec, Président de la commission de la pêche du Parlement européen.

« Cela fait maintenant plus de deux ans que je me bats pour que l'interdiction de la pêche électrique soit bel et bien effective. Le travail s'est fait directement en interpellant la Commission et le Conseil malgré l'ambiguïté du gouvernement français. J'ai également convaincu un maximum de mes collègues. Je me réjouis de cette victoire car c'est une victoire collective du Parlement européen. Ce sont les élus de la démocratie représentative qui ont gagné. Trop souvent, dans ce genre de cas, certains s'attribuent des mérites qu'ils n'ont pas. Je trouve cela regrettable, voire pitoyable. Ce que nous devons retenir de ce combat, c'est que nous avons offert un avenir aux pêcheurs français du Nord en particulier aux fileyeurs. Nous devons nous rappeler pourquoi nous faisons les choses. Ce n'est pas pour un prestige personnel mais pour l'intérêt général. Et je crois que certains ont perdu cet objectif de vue » explique Alain Cadec.